



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISE EN ŒUVRE DES MESURES DES ASSISES DE LA SANTÉ SCOLAIRE

RÉUNION DU 1 JUILLET 2025

Ordre du jour

1 – Point sur les
mesures annoncées
par la ministre

Mesures
santé
scolaire

Mesures
santé
mentale

2 – Méthodologie
de travail pour la
mise en oeuvre





1. Mesures en faveur de la santé scolaire

Agir pour la santé, le bien-être des élèves et la protection de l'enfance

1. **Prévention, détection, promotion de la santé** : recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative
2. **Détecter dès le plus jeune âge** : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé
3. **Garantir une prise en charge plus efficace** : faire alliance avec les partenaires de l'École

1 - Prévention – Détection – Promotion de la santé : recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative

→ Limiter la mobilisation des médecins pour les PAP

→ Diminuer le temps consacré aux visites pour travaux réglementés

➤ Poursuite des travaux en cours sur ces deux sujets avec un objectif rapide de mise en œuvre de cette mesure

➤ Poursuite des échanges avec le ministère du travail



Mise en œuvre fin année 2025



Mise en œuvre rentrée 2026

2- Détecter dès le plus jeune âge : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé

→ Réorganiser la visite de la 6e année.

→ Analyse pluridisciplinaire des dossiers des élèves à partir des informations disponibles (PMI, CNAM, parents, RASED, personnels sociaux et de santé, professeurs, partenaires du soin) pour proposer une réponse adaptée : bilan médical, consultation infirmière, bilan psychologique

→ 100% d'analyse personnalisée de la situation de santé des élèves sur les départements : indicateur de performance.



Mise en œuvre rentrée 2026

3 - Garantir une prise en charge plus efficace : faire alliance avec les partenaires de l'Ecole

→ Renforcer la visite des 3 - 4 ans

→ La PMI reste positionnée en première intention.

→ En complément : expérimentation de la CNAM pour dépister les troubles de la vision et du langage déployée depuis 2021 avec une montée en charge chaque année : 55 CPAM concernées en 2024-2025..

→ Le pôle santé social identifie les territoires pour articuler les interventions.

➡ **Formalisation d'une convention avec les partenaires**

➡ **Mise en œuvre rentrée 2026**

Créer un pôle départemental santé, bien-être et protection de l'enfance autour du DASEN

- Envoi d'un courrier recteurs pour lancer la mise en oeuvre des mesures Assises (23 juin).
- Publication à venir d'une circulaire qui précisera les missions du pôle.
- Elaboration d'une politique de santé, bien-être, protection de l'enfance coordonnée départementale en portant une attention particulière à la déclinaison des mesures des assises
- Définition de priorités nationales dans lesquelles le pôle devra s'inscrire.
- Missions des quatre CT au sein du pôle
- Articulation avec les pôles d'appui à la scolarité



Mise en œuvre rentrée 2025

Rappel des mesures proposées pour améliorer l'attractivité

Médecins de l'Éducation nationale

Enjeux identifiés	Propositions de mesures	Effets attendus
<p>Agir afin de renforcer l'attractivité du corps des médecins de l'éducation nationale et des fonctions de médecin conseiller technique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les modalités d'accès au concours de recrutement. - Autoriser la pratique mixte de la médecine scolaire et libérale. - Restructurer les grilles de rémunération des MEN et des MEN-CT (dans le cadre d'une évolution FPE/FPT). - Revaloriser le régime indemnitaire des MEN titulaires. - Prime exceptionnelle d'attractivité pour les MEN titulaires et contractuels (CBCM). - Recommandations aux académies / rémunération des MEN contractuels - maintien d'un équilibre avec MEN titulaires (document cadre) - Renforcer les moyens accordés à la formation continue (DPC). 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux internes en dernière année de pouvoir se présenter au concours. - Rendre l'entrée dans le corps des MEN moins engageante et fluidifier les parcours. - Renforcer l'attractivité de ces métiers et fidéliser les fonctionnaires recrutés dans un cadre budgétaire contraint.

Infirmière et infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Enjeux identifiés	Propositions de mesures	Effets attendus
<p>Renforcer l'attractivité du corps des INFENES</p> <p>Le nombre d'INFENES est stable (7972 en activité en 2019 – 7883 en 2023)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser la pratique mixte des infirmiers. - Renforcer les moyens accordés à la formation continue des infirmiers (DPC). - Créer des postes supplémentaires pour déploiement dans le 1^{er} degré (sous réserve des arbitrages sur PLF 2026). 	<p>Renforcer l'attractivité de ces métiers et fidéliser les fonctionnaires recrutés dans un cadre budgétaire contraint.</p>

Assistants de service social – Conseiller techniques de service social

Enjeux identifiés	Propositions de mesures	Effets attendus
Renforcer l'attractivité du corps des ASS et CTSS	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer les taux de promotion en concertation avec la DGAFP et les MSO.- Créer des postes supplémentaires pour le déploiement dans le 1^{er} degré (sous réserve des arbitrages sur PLF 2026).	Renforcer l'attractivité de ces métiers et fidéliser les fonctionnaires recrutés dans un cadre budgétaire contraint.

Psychologues de l'Éducation nationale

Enjeux identifiés	Propositions de mesures	Effets attendus
Renforcer l'attractivité du corps des PsyEN	- Créer une fonction de psychologue en santé mentale. Mise en place d'une prime de fonction associée,	- Participe à l'attractivité de ce métier.



2. Mesures en faveur de la santé mentale

Mettre la santé mentale des jeunes au cœur de notre action

Mieux détecter et prendre en charge

4. Systématiser les **protocoles dédiés à la santé mentale** dans toutes les écoles, les collèges et les lycées d'ici fin 2025
5. **Former à la santé mentale** les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction
6. Former deux **personnels repères en santé mentale** dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et les lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026
7. Développer le partenariat avec les **maisons des adolescents**
8. Organiser un système de coupe-files pour faciliter l'**accès des élèves aux centres médico-psychologiques (CMP)**

Renforcer l'appui aux équipes éducatives

9. Nommer **100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale** (un dans chaque département) identifiés au sein de pôles départementaux santé, bien-être et protection de l'enfance
10. Renforcer la **formation des personnels sociaux et de santé** en faveur de la santé mentale

Sensibiliser et prévenir

11. **Renforcer les compétences psychosociales des élèves** pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves
12. Généraliser le déploiement d'un **module de sensibilisation auprès des lycéens** et expérimenter son déploiement auprès des collégiens

4 – Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale dans toutes les circonscriptions, les collèges et les lycées d'ici fin 2025

Mettre en place un suivi de l'effectivité de la rédaction des protocoles:

- 23 juin:** Envoi d'un courrier recteurs pour lancer la mise en œuvre des mesures Assises et d'une enquête aux établissements pour établir un état des lieux
- Juillet 25 :** publication d'un parcours Magistère pour former les IEN et les personnels de direction à la rédaction du protocole

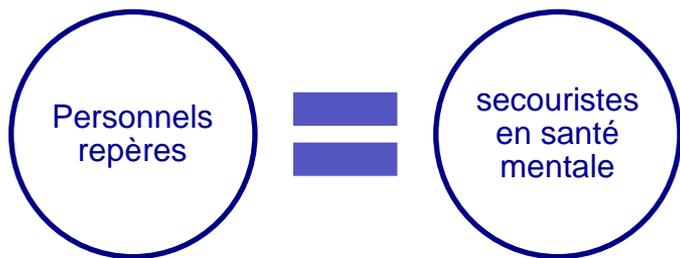
5 – Former à la santé mentale les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction

→ **Juillet 2025**

- Un parcours Magistère pour les chefs d'établissements et inspecteurs du premier degré pour les aider à rédiger les protocoles santé mentale.
- Un parcours Magistère pour les personnels de direction, réalisé par la DGESCO et l'IH2EF : « Piloter un établissement promoteur de santé et de bien-être »

→ **Rentrée 25** : suivi du nombre de participants au parcours

6 – Former deux personnels repères en santé mentale dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et les lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026



(à distinguer des secouristes PSSM)

- **Juin 25** : envoi d'un courrier recteurs pour prévoir l'inscription au PAF et rappeler le contenu de la formation.
- **Septembre 25 à juin 26** : formation des personnels.

Rappel :

Les formations sont pilotées par des équipes académiques santé mentales (CT médecin, infirmier, service social et un référent psychologue).

Elles sont déployées par les formateurs volontaires issus des personnels sociaux et de santé

7 – Développer le partenariat avec les maisons des adolescents

Signer une convention DGESCO – ANMDA pour juin 2025.

Juillet 25 : signature de la convention cadre nationale

Septembre à décembre 25 : signature des conventions au niveau départemental.

8 – Organiser un système de coupe-files pour faciliter l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques (CMP)

Rédiger une convention avec les acteurs du soin (CMP, CMPP) pour organiser des coupes-files

→ **Juin 25** : rédaction d'un témoignage issu d'une expérimentation réussie à Toulouse (quartier Borderouge)

→ **Juin à août 25** : échanges avec la DGOS pour organiser le fonctionnement des coupe-files.

➔ **Rentrée 25** : mise en œuvre progressive sous réserve des échanges avec le Ministère de la santé et de l'accès aux soins

9– Nommer 100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale (un dans chaque département) identifiés au sein de pôles départementaux santé, bien-être et protection de l'enfance

→ **Créer la fonction de psychologue conseiller technique au sein des départements**

Juin 25 : envoi d'un courriers aux recteurs le 23 juin pour nommer un psychologue CT par département

Octobre à décembre 25 : arbitrage du nombre de postes via le PLF 26.

10– Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé, notamment sur la santé mentale

→ **Diffusion du kit de formation santé mentale, pour mettre en place des formations lors des réunions de bassin**

Juin 25 : envoi du kit

Rentrée 25: formation des personnels

→ **Organisation de formations dans le cadre du DPC**

Juin 25 : premières réunions de travail DGESCO – DGRH – ANDPC

11– Renforcer les compétences psychosociales des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves

- **Septembre 25 à juin 26** : poursuite du déploiement du plan de formation (et publication de ressources pour le 2D).
- **Septembre 25 à juin 27** : réalisation de l'évaluation des cours d'empathie

12 – Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens et expérimenter son déploiement auprès des collégiens

→ Actualiser et déployer le module L'AIDER pour janvier 2026.

Faire de la prévention sans faire peser de responsabilité sur les jeunes, en renforçant les CPS orientées vers autrui

Equiper les adolescents des habiletés nécessaires pour identifier et soutenir leurs pairs en détresse



13 – Renforcer l'appui académique à la gestion des situations les plus complexes : formation d'un personnel par académie à la supervision

Former un personnel par académie à la supervision pour janvier – juin 2026.

→ **Septembre à décembre 25** : construction de la formation via la mise en place d'un **GT**.

→ **Janvier à juin 26** : formation d'un personnel par académie.

14 – Afficher les numéros d'urgence dans les carnets des élèves

→ Diffuser un flyer avec le 3114, le 3018 et le 119 pour la rentrée 2025.

flyer réalisé et envoyé dans les académies le 23 juin

avec le courrier recteur.

Mal-être, harcèlement, violence ?
Des solutions existent
Parlez-en à une personne de confiance
ou appelez ces numéros :

PAR TCHAT
VIA L'APP

3018
ACCESSIBLE 7J/7 DE 9 H À 23 H PAR TÉLÉPHONE
HARCELEMENT ET
CYBERHARCELEMENT

3114
24H/24 • 7J/7 CONFIDENTIEL
GRATUIT PROFESSIONNEL
PRÉVENTION DU SUICIDE

119
24H APPEL GRATUIT 7J/7
ALLÔ ENFANCE EN DANGER
ENFANCE
EN DANGER

SERVICES ET APPELS GRATUITS - NUMÉROS D'APPEL NATIONAUX

Agir pour les élèves, au cœur de l'École

Mai 2025

3. Méthodologie de travail

An illustration of a classroom scene. On the left, a teacher with grey hair and a white shirt stands near a chalkboard. The chalkboard has the word 'Prévention' written on it. Two students, a boy with a yellow headband and a girl with a purple headscarf, are seated at a desk in the foreground. On the right, a teacher with a yellow headband and glasses stands leaning over a desk. Two students, a girl in a yellow sweater and a boy in a white sweater, are seated at the desk. The background is a light green wall with a yellow rounded rectangle containing the text 'Agir pour les élèves, au cœur de l'École' and 'Mai 2025'.

Méthodologie de travail

- Une mise en œuvre des mesures par un travail coordonné DGESCO/DGRH
- Des groupes de travail techniques chargés d'élaborer des propositions de mise en œuvre
- Des temps de dialogue social réguliers entre juin 2025 et septembre 2026 selon le calendrier des mesures
- Inscription dans la préparation du PLF 2026
- Mise en œuvre des mesures entre septembre 2025 et septembre 2026